

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 15

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 14

Date de convocation :
21/03/22

République Française

Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 31 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le trente-un du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PEREZ Fernand, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, ROGER Robert.

Excusé : Mr RIVIERE Philippe.

Secrétaire de séance : Mr QUINTA Régis.

. Point 1 : approbation compte administratif du budget principal M 14 de l'exercice 2021 - Affectation du résultat - le compte administratif communal 2021 s'établit comme suit : Fonctionnement : Dépenses : 446.537,82 € - Recettes : 595.142,62 € - Excédent de clôture : 148.604,80 € - Résultat antérieur reporté : 520.966,18 € - Résultat cumulé : 669.570,98 € - Investissement : Dépenses : 159.587,93 € - Recettes : 136.761,04 € - Résultat de l'exercice : - 22.826,89 € - Résultat antérieur reporté : -107.430,29 € - Restes à réaliser en dépenses : 168.718,00 € - Restes à réaliser en recettes : 81.630,00 € - Affectation en réserves (1068) : 217.345,18 € - Report en fonctionnement (R002) : 452.225,80 €. Adopté à l'unanimité.

. Point 2 : approbation compte de gestion du budget M14 de l'exercice 2021 établi par Mrs Estrem, Escudé et Quintane - Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif M14 de l'exercice 2021, après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes, considérant que les opérations sont régulières, le conseil municipal déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Adopté à l'unanimité.

. Point 3 : Affectation du résultat : voir point 1 ci-dessus (affectation en réserves - 1068)

. Point 4 : approbation compte administratif du budget lotissement Barri Pitchou de l'exercice 2021 - le Compte administratif 2021 du budget du lotissement du Barri Pitchou s'établit comme suit : Fonctionnement : Dépenses : 71.751,66 € - Recettes : 60.511,03 € - Résultat antérieur reporté : 11.240,00€ - Investissement : Dépenses : 60.511,03 € - Résultat antérieur reporté : 60.512,00 € ; Le budget lotissement du Barri Pitchou est supprimé au 31 décembre 2021. Adopté à l'unanimité.

. Point 5 : approbation compte de gestion du lotissement Barri Pitchou de l'exercice 2021 établi par Mrs Estrem, Escudé et Quintane - Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du lotissement Barri Pitchou de l'exercice 2021, après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes, considérant que les opérations sont régulières, le conseil municipal déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Adopté à l'unanimité.

. Point 6 : Vote taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Le service géré par le SMICTOM est facturé 77.400€ à la commune de Montferrand, pour un taux d'imposition de 18,07% et un reste à charge de la mairie de 2.236 €. En 2023, la CCCLA va convenir d'une harmonisation des taux pour l'ensemble des communes, permettant un principe de taux unique à service identique. Cette mesure entraînera une diminution du taux pour Montferrand. Il est proposé de fiscaliser la facture complémentaire et donc de porter le taux à 18,15%. 7 pour dont la voix de M. le Maire (prépondérante) ; 7 contre. Le conseil décide de fiscaliser la totalité de la participation, le taux passe à 18,15%.

. Point 7 : Débat d'orientation budgétaire - De nouvelles prévisions de recettes sont attendues du fait de la réévaluation des bases fiscales et de la fiscalisation du supplément des ordures ménagères. Il est envisagé de maintenir les mêmes taux pour la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties. Les prévisions de dépenses spécifiques à l'année 2022 concernent un local pour stockage de matériel de l'école, du nouveau matériel pour les cantonniers, la sécurisation des abords de l'école, les PAV à terminer, le toit de la sacristie et la défense incendie.

. Point 8 : Validation périmètre protégé des monuments historiques - Le système précédent, délimitant des cercles de 500 mètres de rayon autour des bâtiments, a été remplacé par une délimitation correspondant mieux au terrain. A la suite de plusieurs interventions de la mairie une adaptation du projet a été obtenue induisant moins de contraintes pour le village. Il demeure toutefois encore deux zones pour lesquelles il convient de renouveler nos remarques et nos demandes de sortie de la zone protégée : parcelle cadastrée ZA 152 et ensemble du hameau d'En Bonis. Adopté à l'unanimité.

. Point 9 : Durée annuelle de travail pour les employés des collectivités
En application de la réglementation, la durée annuelle de travail dans la fonction publique territoriale est de 1607 heures. L'organisation actuelle du personnel de la municipalité correspond à ce volume d'heures. Adopté à l'unanimité.

. Point 10 : Remboursement caution locataire Le locataire du rez-de-chaussée du presbytère a déménagé après 8 mois d'occupation. Aucune dégradation n'a été constatée, la caution lui sera remboursée. Adopté à l'unanimité.

. Point 11 : Acquisition chemin En Bonis - A l'occasion de la vente d'une parcelle à l'est du hameau d'En Bonis, le propriétaire vendeur a proposé à la mairie d'acquérir une partie pour améliorer la circulation sur la voie publique. Les membres présents décident d'acquérir 71 m2 pour un prix de 500€. Adopté à l'unanimité.

. Point 12 : Site internet voie verte canal du Midi - Ce site est facturé 150 € par an à la mairie. Il est constaté que la page de Montferrand comprend un paragraphe présentant notre patrimoine mais aucun visiteur ne s'est présenté à la suite de cet article. Le site est peu visible et la recherche de Montferrand n'est pas aisée. Dans ces conditions, vote unanime pour ne pas renouveler notre participation.

. Point 13 : Marchés nocturnes CCCLA - Le programme des marchés juillet et août 2022 est complet. Accord du conseil pour positionner Montferrand comme commune accueillant un marché nocturne au programme 2023.

. Point 14 : questions diverses

- ✓ Tour de garde élections présidentielles. Le tableau des assesseurs pour la tenue des bureaux de vote les 10 et 24 avril 2022 est constitué.
- ✓ Opération « Mon Canal Propre ». La commune de Montferrand participe à l'opération, le samedi 23 avril. Une coordination sera assurée entre les communes de Mas Saintes Puelles, Labastide d'Anjou et Montferrand. Un petit déjeuner et un apéritif seront offerts aux participants par les communes. Au départ de Montferrand on s'attachera à nettoyer les chemins autour du bassin, celui conduisant à l'obélisque et les berges jusqu'à Labastide. Une exposition de cartes géographiques du canal sera présentée à l'arrivée. A ce titre nous avons eu l'autorisation d'utiliser le logo de la marque du canal du Midi.
- ✓ Projet théâtre aux TAP 2022 - L'association Patrimoine et Culture permet aux enfants inscrits aux TAP de coopérer et d'être acteurs de deux saynètes retraçant l'histoire des gallo romains à Elusio/Montferrand. Le spectacle aura lieu le samedi 25 juin sur le site archéologique.
- ✓ La présidence du Syndicat du Fresquel change et est désormais assurée par M. Demangeot
- ✓ A l'occasion d'une visite du chantier d'agrandissement des voies de l'autoroute, il a été indiqué que la fin des travaux jusqu'à Montferrand est prévue pour fin 2022.

La séance est levée à 22h.

Le Maire,
Ch. PRADEL

